



INSTITUT DE FORMATION DES MÉTIERS DE LA SANTÉ

Centre Hospitalier d'Ajaccio

Site du Stiletto – 1180 route A Madunuccia – 20090 Ajaccio

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS

Élèves, étudiants et stagiaires en formation

Formations préparées à l'IFMS d'Ajaccio :

Diplôme d'État d'Infirmier (IFSI)

Diplôme d'État d'Aide-Soignant (IFAS)

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP)

Diplôme de Cadre de Santé (IFCS)



Version 1 – Mise à jour en Septembre 2026



Sommaire

Sommaire	2
Mot de la Directrice	5
Présentation de l'Institut	6
L'Institut de Formation des Métiers de la Santé.....	6
Les tutelles et partenaires.....	6
Chiffres-clés des promotions	6
Gouvernance qualité de l'institut	8
Le conseil de perfectionnement	8
Les référents handicap.....	8
Le référent mobilité	8
Le référent « Présence animale »	8
Nos formations et certifications visées.....	10
Formation Infirmière (IFSI).....	10
Formation Aide-Soignante (IFAS).....	11
Formation Auxiliaire de Puériculture (IFAP)	11
Formation Cadre de Santé (IFCS)	12
Organigramme	14
Accès, plan et stationnement	15
Se rendre à l'IFMS	15
Accès à l'Université de Corse (Corte).....	15
Plan des locaux de l'IFMS.....	16
Nos locaux.....	17
Le pôle simulation et AFGSU	20
Les locaux de l'Université de Corse.....	20
Vie étudiante.....	21
Horaires et accueil	21
Secrétariats IFSI.....	22
.....	22
Secrétariats IFCS-IFAS-IFAP	22
.....	22
Accueil pédagogique.....	23
Centre de documentation et d'information (CDI)	23
Accueil et travail informatique	23
Espaces détente et restauration.....	24
L'association des étudiants « A Spartera »	25
Présence animale à l'IFMS	25

Accessibilité et situations de handicap	27
Les référents handicap	27
Modalités d'accompagnement	27
Les instances	28
Les délégués de promotion.....	28
Les instances IDE, AS, AP et IFCS.....	28
Les aides financières	29
Indemnités de stage – étudiants en soins infirmiers	29
Formation Cadre de Santé (IFCS) – financement.....	30
Accompagnement social.....	30
Les ressources humaines	31
La direction	31
La coordination pédagogique	31
Les formateurs permanents.....	31
Les intervenants extérieurs.....	31
La documentaliste.....	31
Le pôle administratif.....	31
Le pôle stage (IFSI)	31
Le pôle service sanitaire (IFSI).....	32
Votre santé.....	33
En cas d'urgence médicale.....	33
Numéros utiles.....	33
En cas d'incendie.....	34
Avis, appréciations et réclamations – amélioration continue	35
Comment faire connaître votre avis ou votre réclamation ?	35
Où trouver et déposer ce document ?.....	35
Circuit de traitement.....	35
Documents de référence et liens utiles	37
Infirmiers.....	37
Aides-soignants et auxiliaires de puériculture.....	37
Cadres de santé.....	37
Textes transversaux	37
Autres documents utiles	38
Annexe – Feuille d'avis et de réclamation	39
1. Nature de votre démarche.....	39
2. Vos informations (facultatif si vous souhaitez rester anonyme)	39
3. Description de votre avis, incident ou réclamation	39
4. Vos attentes ou suggestions	40

Mot de la Directrice

Madame, Monsieur,

C'est un immense plaisir de vous accueillir au sein de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS), rattaché au Centre Hospitalier d'Ajaccio, qui regroupe désormais quatre instituts de formations paramédicales et d'encadrement : l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS), l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP) et l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS).

Vous avez choisi de suivre vos études au sein de cet institut : nous vous félicitons de ce choix et vous remercions de votre confiance. Le développement de vos compétences professionnelles, savoirs et postures, sera notre préoccupation constante tout au long de votre parcours en alternance, au travers d'expériences en situation clinique réelle, en situation simulée ou en analyse de pratiques.

Afin de faciliter votre intégration et de vous accompagner tout au long de votre formation, l'équipe pédagogique et administrative a réalisé ce livret d'accueil, qu'elle met à votre disposition. Il vous présente les équipes qui vont œuvrer à vos côtés, l'organisation de l'institut, les moyens pédagogiques et logistiques mis à votre disposition, ainsi que les règles de fonctionnement qui garantissent la qualité de vie et d'études au sein de l'institut.

Ce livret s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations de formation, conformément au Référentiel National Qualité (Qualiopi). Vos appréciations et vos retours, à tout moment de votre parcours, contribuent directement à cette démarche.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de cet institut de formation, dans le respect des valeurs et de la rigueur attendues pour votre profession future.

Gabrielle FOLACCI



Présentation de l'Institut

L'Institut de Formation des Métiers de la Santé

L'IFMS d'Ajaccio est un institut de formation paramédicale rattaché au Centre Hospitalier d'Ajaccio. Il regroupe quatre filières de formation :

- IFSI – Institut de Formation en Soins Infirmiers : formation en alternance conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier, sur 6 semestres.
- IFAS – Institut de Formation d'Aides-Soignants : formation en alternance conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant, sur 11 mois (site d'Ajaccio et site délocalisé de l'Hôpital de Sartène).
- IFAP – Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture : formation en alternance conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture, sur 11 mois.
- IFCS – Institut de Formation des Cadres de Santé : formation conduisant au Diplôme de Cadre de Santé, destinée aux professionnels de santé disposant d'au moins quatre années d'expérience professionnelle, sur 10 mois.

Les tutelles et partenaires

- Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse
- Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Centre Hospitalier d'Ajaccio (CHA)
- La Collectivité de Corse (CDC)
- L'Université de Corse Pasquale Paoli

Établissements partenaires : cliniques privées, EHPAD, MAS, SSIAD, IME, CAMSP, Centre Hospitalier de Castelluccio, structures d'accueil de la petite enfance municipales et associatives, collèges et lycées, secteur libéral, établissements de rééducation et maisons de retraite.

Chiffres-clés des promotions

Filière	Effectif indicatif	Durée de la formation
IFSI (Infirmier)	65 étudiants par promotion	6 semestres, formation en alternance
IFAS (Aide-Soignant)	65 élèves (dont 12 élèves maximum délocalisés sur Sartène)	11 mois, formation en alternance
IFAP (Auxiliaire de puériculture)	15 élèves	11 mois, formation en alternance

Filière	Effectif indicatif	Durée de la formation
IFCS (Cadre de santé)	14 étudiants	42 semaines, formation en alternance

Gouvernance qualité de l'institut

L'IFMS s'inscrit dans une démarche de qualité continue de ses prestations de formation, conformément au Référentiel National Qualité (Qualiopi). Cette démarche s'appuie notamment sur les instances suivantes.

Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement est une instance consultative qui contribue à l'amélioration continue des formations. Il émet des avis et propositions sur l'évolution des enseignements, l'organisation pédagogique et la qualité de l'accompagnement des apprenants.

- Rôle : suivi de la qualité des formations, analyse des résultats et des retours des apprenants, propositions d'actions d'amélioration.
- Composition : direction de l'institut, représentants de l'équipe pédagogique et représentants des apprenants (délégués de promotion)
- Fréquence : annuelle.

Les référents handicap

Un référent handicap administratif et un référent handicap pédagogique sont identifiés au sein de l'institut pour accompagner les apprenants en situation de handicap : information, orientation, aménagements pédagogiques et de stage. Voir la section « Accessibilité et situations de handicap » du présent livret.

Le référent mobilité

Un référent mobilité accompagne les apprenants dans leurs démarches de mobilité (stages, échanges, étudiants étrangers).

- Référent mobilité : Frédérique Colombani frederique.colombani@ch-ajaccio.fr

Le référent « Présence animale »

Des référents « Présence animale » sont identifiés et disponibles afin de veiller au bien-être des personnes et des animaux qui vivent ensemble au sein de l'IFMS dans le cadre d'un projet visant à améliorer la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) du personnel. Voir la section « Vie étudiante » du présent livret.

À retenir

La gouvernance qualité de l'IFMS vise à garantir l'amélioration continue des formations dispensées. Vos appréciations, via les enquêtes de satisfaction et la feuille d'avis et de réclamation (voir annexe), alimentent directement cette démarche.

Nos formations et certifications visées

L'IFMS d'Ajaccio prépare à quatre diplômes d'État du secteur de la santé. Pour chaque formation, les modalités pédagogiques, les modalités d'évaluation, la certification visée ainsi que les possibilités de poursuite d'études sont présentées ci-dessous et détaillées dans les projets pédagogiques et andragogiques de chaque filière, disponibles auprès du secrétariat et sur le site internet de l'établissement.

Formation Infirmière (IFSI)

Formation en alternance préparant au Diplôme d'État d'Infirmier (DEI), accueillant environ 65 étudiants par promotion.

Durée et organisation

Formation organisée sur 6 semestres (3 ans, 180 ECTS), pour un volume global de 4 620 heures dont 2 310 heures d'enseignement clinique, 1 890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique, 420 heures de travail personnel en autonomie, conformément au décret n° 2026-130 du 20 février 2026 et à l'arrêté du 20 février 2026 relatifs au diplôme d'État d'infirmier. Conformément à l'article 28 de l'arrêté du 20 février 2026, le parcours de stages comprend au moins cinq semaines en psychiatrie et cinq semaines en santé de l'enfant.

Modalités pédagogiques et modalités d'évaluation

La formation associe enseignements théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques, séances de simulation, analyse de pratiques professionnelles et stages cliniques.

L'évaluation s'effectue par domaines de compétences (contrôle continu, évaluations écrites et orales, mises en situation professionnelle), conformément aux référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation et au référentiel de formation annexés à l'arrêté du 20 février 2026.

Certification visée

Diplôme d'État d'Infirmier, enregistré au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles et conférant le grade de licence. Depuis la rentrée 2026, le diplôme est délivré par les universités accréditées (et non plus par le préfet de région), conformément au décret n° 2026-130 du 20 février 2026.

Les cinq domaines de compétences, les équivalences et les passerelles sont détaillés dans le référentiel de formation (arrêté du 20 février 2026, annexe III) et dans le projet pédagogique de l'IFSI. À titre transitoire, les étudiants ayant débuté leur formation avant septembre 2026 restent régis par les dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Débouchés, poursuite d'études et passerelles

Exercice en établissements de santé publics ou privés, secteur médico-social, exercice libéral, poursuite d'études possible vers les spécialisations infirmières (IBODE, IADE, IPA, puéricultrice...) ou vers la formation de cadre de santé après quatre ans d'exercice.

Résultats de la formation

Taux de réussite, taux de satisfaction et données d'insertion professionnelle : consultables sur le site internet de l'établissement, actualisés tous les trois mois.

Formation Aide-Soignante (IFAS)

Formation en alternance préparant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS), 65 élèves dont 12 élèves sur le site délocalisé de l'Hôpital de Sartène.

Durée et organisation

Formation en alternance sur 11 mois, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

Modalités pédagogiques et modalités d'évaluation

La formation associe modules théoriques, travaux dirigés, ateliers pratiques et stages en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

Évaluation par blocs de compétences (épreuves écrites, évaluations en stage, mises en situation professionnelle).

Certification visée

Diplôme d'État d'Aide-Soignant, de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (arrêté du 10 juin 2021).

Blocs de compétences, équivalences et passerelles : se référer au référentiel de formation (arrêté du 10 juin 2021) et au projet pédagogique de l'IFMS.

Débouchés, poursuite d'études et passerelles

Exercice en établissements de santé, EHPAD, structures médico-sociales, aide à domicile ; passerelles possibles vers la formation infirmière selon les modalités en vigueur.

Résultats de la formation

Taux de réussite, taux de satisfaction et données d'insertion professionnelle : consultables sur le site internet de l'établissement, actualisés tous les trois mois.

Formation Auxiliaire de Puériculture (IFAP)

Formation en alternance préparant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), 15 élèves par promotion.

Durée et organisation

Formation en alternance sur 11 mois, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux modalités de formation.

Modalités pédagogiques et modalités d'évaluation

La formation associe enseignements théoriques, travaux dirigés, ateliers pratiques et stages auprès de jeunes enfants, en crèches, services de pédiatrie, maternité et structures d'accueil de la petite enfance.

Évaluation par blocs de compétences (épreuves écrites, évaluations en stage, mises en situation professionnelle).

Certification visée

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture, de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (arrêté du 10 juin 2021).

Blocs de compétences, équivalences et passerelles : se référer au référentiel de formation et au projet pédagogique de l'IFMS.

Débouchés, poursuite d'études et passerelles

Exercice en crèches, structures multi-accueil d'enfants de moins de 3 ans, services de pédiatrie, de néonatalogie et de maternité, PMI, structures accueillant des enfants porteurs de handicap : IME, IEM, CMP, HDJ, EMAP ; passerelles possibles vers la formation infirmière selon les modalités en vigueur.

Résultats de la formation

Taux de réussite, taux de satisfaction et données d'insertion professionnelle : consultables sur le site internet de l'établissement, actualisés tous les trois mois.

Formation Cadre de Santé (IFCS)

L'IFCS prépare au Diplôme de Cadre de Santé (DCS), destiné aux professionnels paramédicaux justifiant d'au moins quatre années d'exercice à temps plein. La formation prépare aux fonctions de cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin et de cadre de santé formateur de professionnels de santé.

Durée et organisation

Formation de 42 semaines (dont une semaine de congés), organisée en alternance sur une année scolaire de septembre à juin, conformément à l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé.

Modalités pédagogiques et modalités d'évaluation

La formation est organisée en six modules capitalisables : initiation à la fonction de cadre, santé publique, analyse des pratiques et initiation à la recherche, fonction d'encadrement, fonction de formation, approfondissement des fonctions d'encadrement. Elle s'appuie sur une pédagogie andragogique valorisant l'expérience professionnelle des étudiants (cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, ateliers de simulation, stages).

Les modalités d'évaluation comprennent des épreuves écrites et orales d'analyse et de synthèse, des soutenances de travaux à partir de problématiques rencontrées en stage, ainsi qu'un mémoire individuel avec soutenance.

Pour les modalités pédagogiques et d'évaluation détaillées : de référer au projet andragogique de l'IFCS disponible sur le site de l'IFMS.

Certification visée

Diplôme de Cadre de Santé, de niveau 6, délivré par le Ministère chargé de la Santé (arrêté du 18 août 1995 modifié) selon la fiche RNCP à jour établie par France Compétences.

Le diplôme s'obtient par la validation de l'ensemble des modules de formation, organisés en blocs de compétences. En partenariat avec l'Université de Corse et son IAE (Institut d'Administration des Entreprises), les étudiants préparent en parallèle un Master de Niveau 2 MAE-MOES (Management et Administration des Entreprises, parcours Management des Organisations des Etablissements de Santé) et visent ainsi une double diplomation à la fin de leur cursus.

Débouchés, poursuite d'études et passerelles

Exercice en tant que cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin (établissements sanitaires, médico-sociaux, réseaux de soins) ou cadre de santé formateur en institut de formation. Évolutions possibles vers les fonctions de cadre supérieur de santé, cadre de pôle ou directeur des soins.

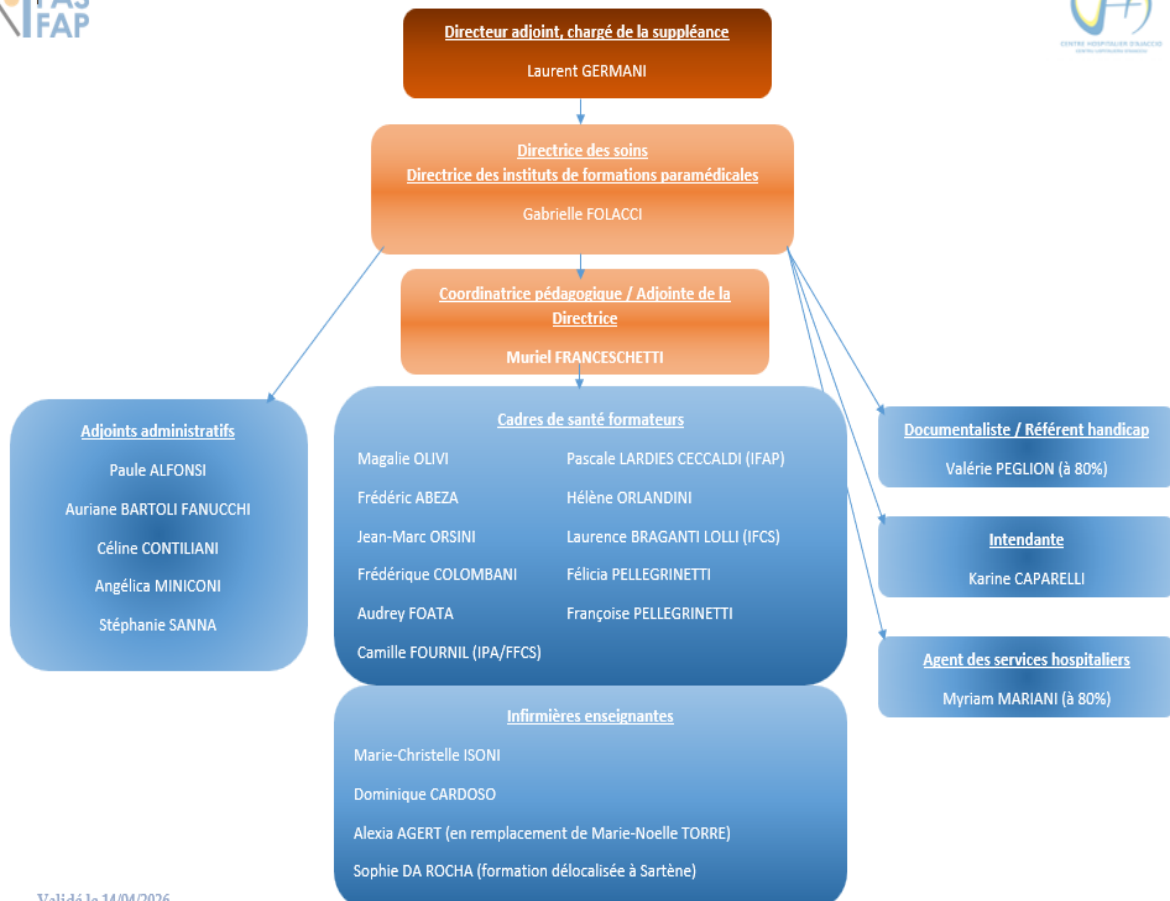
Résultats de la formation

Taux de réussite, taux de satisfaction et données d'insertion professionnelle : consultables sur le site internet de l'établissement, actualisés tous les trois mois.

Organigramme



ORGANIGRAMME IFMS AJACCIO



Validé le 14/04/2026

Accès, plan et stationnement

Se rendre à l'IFMS

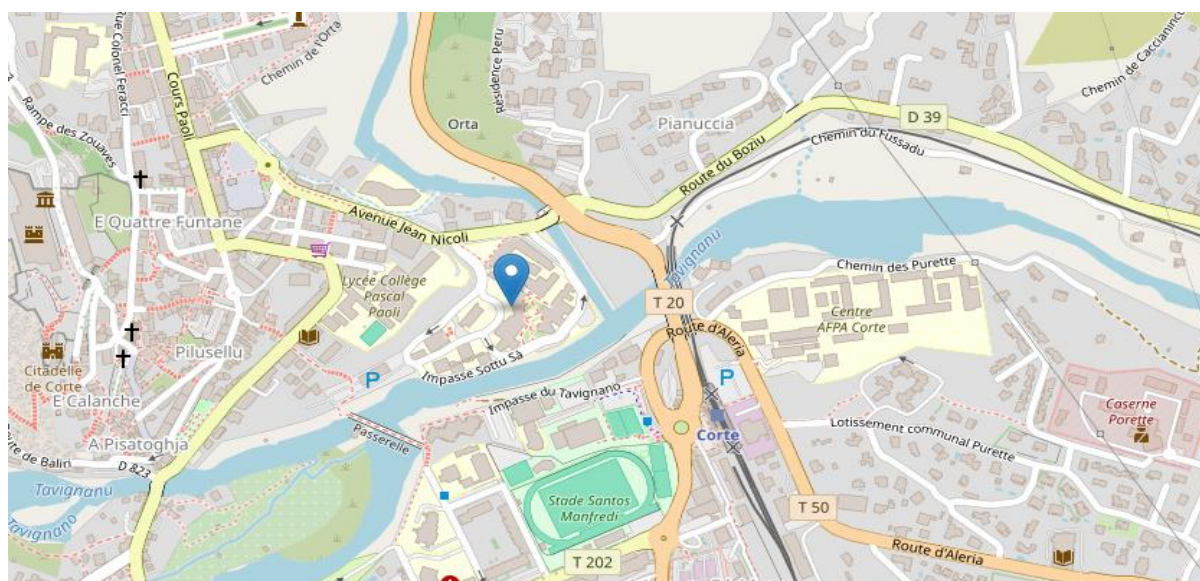
- Bus : Ligne 2 Confinia – Les Crêtes.
- Voiture : le covoiturage est recommandé.
- Stationnement : un parking privé gratuit à proximité de l'institut est réservé aux élèves et étudiants (places limitées).

Il est formellement interdit de stationner devant les commerces ainsi que devant les résidences privées.



Accès à l'Université de Corse (Corte)

La Collectivité de Corse finance la gratuité des déplacements en train pour les étudiants en soins infirmiers. Une participation unique par an au titre de l'assurance est demandée à l'ensemble des étudiants. Le covoiturage est recommandé.



Plan des locaux de l'IFMS



Nos locaux

Tous nos espaces de formation sont équipés de climatisations réversibles, d'écrans connectés, de microphones et de rideaux occultants.

- Salle Alcudina : réservée en priorité aux étudiants infirmiers de 1ère année.
- Salle Monte d'Oro : réservée en priorité aux étudiants infirmiers de 2ème année.
- Salle Monte Cinto : réservée en priorité aux étudiants infirmiers de 3ème année.



- Salle Paglia Orba : réservée en priorité aux élèves aides-soignants.



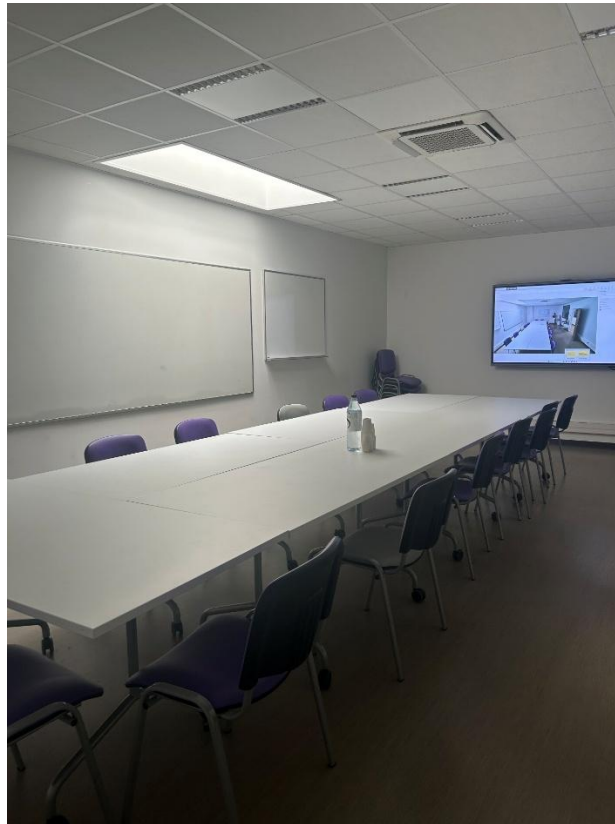
- Salle Capu d'Ortu : réservée en priorité aux élèves auxiliaires de puériculture.



- 6 salles de travaux dirigés (TD) et 4 salles de travaux pratiques (TP) équipées pour la simulation en santé.



- 1 salle de formation andragogique équipée de la visioconférence et une salle de TD dédiée pour l'IFCS.



Le pôle simulation et AFGSU

Un formateur est responsable des apprentissages en situations simulées pour les exercices de simulation à l'IFMS avec des mannequins de moyenne fidélité et pour l'AFGSU en lien avec le CESU du Centre Hospitalier d'Ajaccio :

- Référent simulation IFMS : Frédérique Colombani : frederique.colombani@ch-ajaccio.fr

Les locaux de l'Université de Corse

L'Université de Corse Pasquale Paoli, fondée en 1765 et rouverte en 1981, est une structure de formation et de recherche ancrée dans son territoire.

Les étudiants cadres de santé et infirmiers suivent certains enseignements universitaires sur les campus Mariani et Grimaldi à Corte.



Vie étudiante

Horaires et accueil

L'IFMS est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

L'accueil administratif se déroule **du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00** et **le vendredi de 8h00 à 15h00**.

En dehors de ces horaires, vous pouvez adresser vos demandes par courriel ou par téléphone :

- Courriel : accueil.ifms@ch-ajaccio.fr
- Téléphone (standard) : 04 95 29 81 25



Secrétariats IFSI



Secrétariats IFCS-IFAS-IFAP



Accueil pédagogique

L'accompagnement dans l'apprentissage est assuré par des formateurs permanents, des intervenants universitaires et des professionnels extérieurs. Les plannings sont affichés chaque semaine et peuvent être envoyés par courriel ; ils sont susceptibles d'être modifiés selon les impératifs des intervenants. L'accueil pédagogique individuel se fait sur rendez-vous, avec le référent pédagogique ou le référent de promotion.

Centre de documentation et d'information (CDI)

Situé dans l'espace élèves-étudiants, près de la cafétéria. Un livret d'accueil spécifique au CDI et à la salle informatique précise les modalités d'utilisation, disponible sur le site de l'établissement.



Accueil et travail informatique

L'accès internet est fourni par connexion Wi-Fi dédiée. Chaque apprenant reçoit un identifiant et un mot de passe personnels. **10 postes informatiques** sont mis à disposition des apprenants à proximité de la cafétéria et du CDI. L'utilisation de ces outils est soumise à la charte informatique annexée au livret d'accueil du CDI.



Espaces détente et restauration

Un espace restauration dédié (micro-ondes, réfrigérateur, distributeurs de boissons et d'aliments) est ouvert de 7h45 à 18h00. Les apprenants peuvent également apporter leur repas. Plusieurs commerces et brasseries sont accessibles à proximité de l'institut. Une terrasse extérieure de restauration est également aménagée avec un espace fumeur.





L'association des étudiants « A Spartera »

L'association « A Spartera » promeut la formation des futurs professionnels de santé (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture), favorise les échanges interprofessionnels, les voyages d'études et le développement de la recherche en soins infirmiers.

Présence animale à l'IFMS

La présence animale au sein de l'IFMS a été mise en place depuis 2025 uniquement dans les espaces réservés aux formateurs et aux personnels administratifs. Cette démarche vise à favoriser le bien-être au travail et à contribuer à une atmosphère apaisante et conviviale pour tous. Les animaux restent sous la responsabilité de leurs propriétaires et ne circulent pas librement dans l'établissement. Les éventuelles allergies, phobies ou autres préoccupations pourront être signalées aux référents de « Présence animale » ci-dessous afin d'adapter les modalités d'accueil.

- | | |
|--|--|
| • Référent IFSI : Magalie Olivi | magalie.olivi@ch-ajaccio.fr |
| • Référent IFAS : Alexia Agert | alexia.agert@ch-ajaccio.fr |
| • Référent IFAP : Pascale Lardies Ceccaldi | pascale.lardies@ch-ajaccio.fr |
| • Référent IFCS : Laurence Braganti Lolli | l.braganti-lolli@ch-ajaccio.fr |

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre respect de cette initiative.

Vous avez un avis, une suggestion ou une réclamation à formuler ?

L'IFMS met à votre disposition une feuille d'avis et de réclamation, commune à l'ensemble des filières (voir annexe du présent livret).

Ce document est disponible auprès de l'accueil et peut être déposé à tout moment dans l'urne prévue à cet effet ou remis directement au secrétariat.

Chaque signalement fait l'objet d'un accusé de réception, d'un traitement centralisé par l'accueil de l'IFMS et d'une réponse dans un délai indicatif communiqué lors du dépôt.

Les enseignements tirés de ces retours alimentent la démarche d'amélioration continue de l'institut (voir section « Avis, appréciations et réclamations »).

Accessibilité et situations de handicap

L'IFMS s'engage à accompagner tout apprenant en situation de handicap tout au long de son parcours de formation, dans le respect du principe d'égalité des chances.

Les référents handicap

Référente handicap administrative : Valérie PEGLION joignable au 04 95 29 81 48 ou par mail bibliotheque.ifs@ch-ajaccio.fr.

Missions : accueil et information des publics, coordination des démarches administratives, mobilisation des partenaires et dispositifs de compensation, suivi des dossiers et traçabilité des adaptations mises en œuvre.

Référent handicap pédagogique : Frédéric ABEZA : joignable au 04 95 29 81 37 ou par mail frederic.abeza@ch-ajaccio.fr

Missions : analyse des besoins pédagogiques, conception et suivi des aménagements en formation, appui aux équipes pédagogiques, et interventions sur les lieux de stage en cas de problématique liée à un étudiant en situation de handicap, conformément aux dispositions de la nouvelle réforme des formations en santé.

Modalités d'accompagnement

- Prise de contact avec la référente handicap administrative dès l'admission ou dès la survenue de la situation de handicap.
- Évaluation des besoins et mise en place, si nécessaire, d'un plan d'accompagnement personnalisé (aménagements pédagogiques, techniques, matériels ou de stage).
- Orientation vers les ressources et procédures détaillées dans le livret d'accueil dédié aux personnes en situation de handicap (PSH), disponible auprès du CDI et sur le site de l'établissement.

Les instances

Les délégués de promotion

Les délégués de promotion sont élus en début de chaque année de formation par leurs pairs. Ils participent aux instances pédagogiques et disciplinaires en lien avec la réglementation de leur filière de formation.

- IFSI : 2 titulaires et 2 suppléants par année de formation.
- IFAS : 2 titulaires et 2 suppléants par promotion.
- IFAP : 2 titulaires et 2 suppléants par promotion.
- IFCS : 1 titulaire et 1 suppléant par métier représenté dans la promotion.

Les instances IDE, AS, AP et IFCS

- Instance compétente pour les orientations générales de l'institut.
- Section compétente pour le traitement pédagogique et disciplinaires : selon les besoins.
- Section relative à la vie étudiante.
- Conseil technique pour l'IFCS.
- Conseil de perfectionnement : voir section « Gouvernance qualité ».

Les aides financières

Il appartient à chaque candidat d'effectuer les démarches de demande de prise en charge ou d'aide financière dès ses démarches d'admission ou d'inscription en formation. Plusieurs dispositifs existent selon la situation sociale de l'apprenant :

- Aide aux jeunes de la Mission Locale pour les élèves de moins de 26 ans.
- Allocation France Travail pour les demandeurs d'emploi.
- Congé Individuel de Formation ou prise en charge par l'employeur pour les salariés.
- Bourses d'État attribuées par la Collectivité de Corse (CDC), via l'application « Ghjuventu », <https://www.ghjuventu.corsica/>

La création d'un compte sur l'application Ghjuventu (ordinateur ou smartphone) est nécessaire pour déposer les demandes. Les documents doivent être déposés au format PDF, dans le respect des délais fixés par la CDC.

- CROUS de Corse : aide spécifique ponctuelle (aide d'urgence) et aide spécifique annuelle.
- Restaurant universitaire de l'Université de Corse : repas de base pris en charge intégralement par la CDC sur présentation de la carte d'étudiant.
- Fongecif Corse (Congés Individuels de Formation) : fongecif.corsica@orange.fr

Indemnités de stage – étudiants en soins infirmiers

Année de formation	Indemnité hebdomadaire
1ère année	36 € par semaine
2ème année	46 € par semaine
3ème année	60 € par semaine

Montants fixés par l'article 33 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568913>), qui reprend les montants introduits par l'arrêté du 16 décembre 2020. Les étudiants rémunérés par leur employeur ne sont pas éligibles à ces indemnités (article L. 4381-1 du code de la santé publique). Les étudiants cadres de santé, les élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture ne perçoivent pas d'indemnité de stage.

Conformément à l'article 34 de l'arrêté du 20 février 2026, les frais de transport sont pris en charge lorsque le stage se déroule hors de la commune d'implantation de l'institut, dans la région ou une région limitrophe (trajet entre le lieu de stage et l'institut, ou le domicile si plus proche). Véhicule personnel : indemnités kilométriques selon le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Abonnement de transport en commun : remboursement au prorata de la durée du stage.

Formation Cadre de Santé (IFCS) – financement

Les étudiants cadres de santé peuvent bénéficier de financements spécifiques (promotion professionnelle ANFH, OPCO, prise en charge employeur). Les frais pédagogiques s'élèvent à 12 000€ en cas de financement par l'employeur et à 10 000€ en cas d'auto-financement auquel il faut rajouter les frais d'inscription à l'Université. La prise en charge des frais de transport et d'hébergement sont à négocier avec l'établissement financeur.

Accompagnement social

Une assistante sociale du service social de l'Université de Corse reçoit les étudiants sur rendez-vous : Mme Sophie ROSSI, Conseillère Technique en Service Social, Bâtiment Desanti, 20250 Corte.

Tél. : 04 95 45 02 41 ou par Mail : srossi@univ-corse.fr

Les ressources humaines

La direction

La Directrice de l'IFMS est Directrice des écoles paramédicales et directrice des soins du Centre Hospitalier d'Ajaccio.

La coordination pédagogique

La Directrice de l'IFMS est assistée d'une coordinatrice pédagogique au sein de l'IFMS.

Les formateurs permanents

Ce sont des cadres de santé ou des professionnels diplômés dans leur filière de soins. Les cadres formateurs assurent les fonctions de référents de promotion, référents pédagogiques et référents de terrains de stage. Chaque apprenant est accompagné par un référent pédagogique.

- Formation infirmière : 9 formateurs.
- Formation aide-soignante : 4 formateurs (dont 1 sur le site délocalisé de Sartène).
- Formation auxiliaire de puériculture : 1 formateur.
- Formation cadre de santé (IFCS) : 1 formateur.

Les intervenants extérieurs

Des experts de différents domaines (universitaires, médecins, infirmiers, aides-soignants, puéricultrices, psychologues, directeurs, cadres de santé...) interviennent aux côtés des formateurs permanents pour enrichir les enseignements théoriques et cliniques.

La documentaliste

La documentaliste assure l'information documentaire, l'assistance à la recherche documentaire, l'aide à la consultation du catalogue et des bases de données, ainsi que le prêt et le retour des documents. Voir le livret d'accueil du CDI et de la salle informatique pour plus de détails, disponible sur place.

Le pôle administratif

L'équipe administrative se compose de 5 agents : un agent d'accueil, deux secrétaires pour le pôle infirmier et deux secrétaires pour le pôle cadre de santé/aide-soignant / auxiliaire de puériculture. Cette équipe assure l'accueil général, le suivi administratif des apprenants ainsi que les formalités liées aux stages et à la sélection.

Le pôle stage (IFSI)

Un coordonnateur de stages gère, en lien avec les référents pédagogiques, les stages de l'ensemble des élèves et étudiants de l'institut ainsi que des étudiants extérieurs. Un vœu de stage est possible uniquement pour l'entrée en 3ème année (L3).

Le pôle service sanitaire (IFSI)

Un formateur référent accompagne les étudiants infirmiers dans la préparation, la réalisation et l'évaluation des actions de santé publique menées sur les différents terrains de stage.

Votre santé

La médecine préventive de Corte est à votre disposition pour tout problème de santé ou renseignement : 04.95.45.00.15.

En cas d'urgence médicale

Service	Coordonnées	Horaires
Urgences – Centre Hospitalier d'Ajaccio (Notre-Dame de la Miséricorde)	Site du Stilettu, 1180 route A Madunuccia, 20090 Ajaccio – 04 95 29 63 25	7j/7, 24h/24
SOS Médecin Ajaccio	Hôpital privé sud Corse, Chemin d'Erbajolo, 20090 Ajaccio – 3624	Tous les jours, 7h – minuit, sur RDV
Maison médicale de garde Porticcio	Derrière la mairie annexe, 20166 Porticcio – 3624	Samedi 12h-22h, dimanche et fériés 8h-22h

Numéros utiles

- Pompiers : 18
- Urgences vitales / SAMU : 15
- SAMU Social : 115
- Numéro européen d'urgence : 112
- Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG/CDIST) : 2 boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 Ajaccio – 04 95 29 15 90
- Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse (MDPH) : Avenue du Mont Thabor. Quartier Saint Joseph Immeuble Castellani 20090 Ajaccio – 04 95 10 40 90 – corsesud@mdph.corsica

En cas d'incendie

Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre de la direction, appliquez les consignes générales prévues dans les locaux :

1. Écoutez les consignes d'évacuation rappelées par le formateur et suivez l'itinéraire indiqué.
2. Fermez les fenêtres de la salle et sortez sans précipitation. Fermez la porte, sans la verrouiller à clé.
3. Ne revenez jamais en arrière.
4. Rassemblez-vous sur le lieu prévu à cet effet, qui se situe au rez-de-chaussée du bâtiment de l'IFMS, puis répondez à l'appel.
5. Après le signal de fin d'alarme et les consignes des pompiers, le personnel de formation retourne le premier dans la salle de cours, pour reprendre le cours ou permettre la récupération des affaires.



Avis, appréciations et réclamations – amélioration continue

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'IFMS recueille en permanence les appréciations de ses apprenants, de leurs employeurs et de l'ensemble des parties prenantes de la formation (équipe pédagogique, partenaires de stage). Ces retours permettent d'identifier les axes d'amélioration et d'alimenter la démarche d'amélioration continue de l'institut.

Comment faire connaître votre avis ou votre réclamation ?

Une feuille d'avis et de réclamation, commune à l'ensemble des filières de l'IFMS, est mise à votre disposition (voir modèle en annexe du présent livret). Elle vous permet de signaler :

- un avis ou une suggestion d'amélioration ;
- un incident ou un dysfonctionnement rencontré ;
- une réclamation relative à la formation, à l'organisation ou aux conditions d'accueil.

Où trouver et déposer ce document ?

- Le formulaire est disponible auprès de l'accueil administratif de l'IFMS.
- Il peut être déposé de manière anonyme ou nominative dans l'urne prévue à cet effet, ou remis directement au secrétariat.
- Il peut également être adressé par courriel à accueil.ifms@ch-ajaccio.fr.

Circuit de traitement

1. Réception et enregistrement centralisés par l'accueil de l'IFMS.
2. Accusé de réception adressé à l'apprenant, lorsque ses coordonnées sont renseignées, dans un délai indicatif de 15 jours ouvrés.
3. Analyse de la situation par la direction et/ou l'équipe pédagogique concernée.
4. Mise en œuvre, si nécessaire, d'actions correctives.
5. Réponse à l'apprenant et synthèse périodique des améliorations apportées, présentée notamment en conseil de perfectionnement.

Les modalités de traitement garantissent la confidentialité des informations transmises. Les résultats agrégés des enquêtes de satisfaction et le suivi des actions d'amélioration sont consultables auprès de la direction de l'institut.

Pour toute question sur vos droits en tant qu'apprenant

Assiduité, absences, retards et discipline : se référer au règlement intérieur de l'IFMS.

Modalités d'examen et de stage : se référer au projet pédagogique et andragogique de votre filière.

Situation de handicap : voir la section « Accessibilité et situations de handicap » et le livret d'accueil PSH/CDI.

Documents de référence et liens utiles

Site internet de l'IFMS : <https://www.ch-ajaccio.fr/hopital/ifms>

Infirmiers

- Décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568871>
- Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier (NOR : ESRS2601184A) et ses annexes (référentiels d'activités, de compétences, d'évaluation et de formation) – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568913>
- À titre transitoire, les étudiants ayant débuté leur formation avant septembre 2026 restent régis par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier (abrogé le 30 juin 2030) – <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux – <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000277377/>
- Guide des étudiants FNESI – <https://fnesi.org/>

Aides-soignants et auxiliaires de puériculture

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture – <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043646217/>

Cadres de santé

- Décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé – <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005619244/>
- Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, modifié notamment par les arrêtés des 27 mai 1997, 14 août 2002, 20 août 2008 et 15 mars 2010 – <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/>

Textes transversaux

- Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage — montants repris à l'article 33 de l'arrêté du 20 février 2026 pour les étudiants infirmiers – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042677429>

Autres documents utiles

- Règlement intérieur de l'IFMS.
- Livret d'accueil du CDI et de la salle informatique (charte informatique incluse).
- Livret d'accueil des personnes en situation de handicap (PSH).
- Référentiel National Qualité – Guide de lecture Qualiopi, version 9 du 8 janvier 2024 – https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/2024-07/guide_qualiopi_0.pdf

Annexe – Feuille d'avis et de réclamation

FEUILLE D'AVIS ET DE RÉCLAMATION

Institut de Formation des Métiers de la Santé – Centre Hospitalier d'Ajaccio

Ce document est mis à la disposition de tout apprenant (IFSI, IFAS, IFAP, IFCS) souhaitant exprimer un avis, une suggestion ou une réclamation concernant sa formation, son stage ou son accueil au sein de l'IFMS. Il peut être renseigné de manière anonyme ou nominative, selon votre choix. Un document renseigné sans coordonnées ne pourra toutefois pas faire l'objet d'une réponse individuelle.

1. Nature de votre démarche

- ☐ Avis / suggestion d'amélioration
- ☐ Signalement d'un incident ou d'un dysfonctionnement
- ☐ Réclamation
- ☐ Appréciation positive

2. Vos informations (facultatif si vous souhaitez rester anonyme)

Nom, prénom :

Filière de formation : ☐ IFSI ☐ IFAS ☐ IFAP ☐ IFCS Année/promotion :

Coordonnées (téléphone ou courriel) :

Date : / /

3. Description de votre avis, incident ou réclamation

(Merci de préciser le contexte, la date des faits le cas échéant, et les personnes ou services concernés)

.....

.....

.....

.....

.....

4. Vos attentes ou suggestions

.....

.....

.....

Signature (facultative) :

CADRE RÉSERVÉ À L'IFMS – SUIVI DU TRAITEMENT

Date de réception : / / Reçu par :

Date d'accusé de réception envoyé à l'apprenant : / /

Responsable du traitement désigné :

Analyse de la situation :

.....

.....

Action(s) corrective(s) engagée(s) :

.....

.....

Date de réponse à l'apprenant : / /

Date de clôture du dossier : / /

☐ Élément intégré à la synthèse des améliorations présentée en conseil de perfectionnement

Ce document, une fois complété, est à déposer dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil de l'IFMS, à remettre au secrétariat, ou à adresser par courriel à accueil.ifms@ch-ajaccio.fr.